

Déclaration et observations finales du Groupe africain

Le Groupe africain regrette que le Groupe de travail ne soit pas parvenu au consensus eu égard à l'importance de cette question et le Groupe africain regrette qu'il n'y ait pas eu de consensus au cours de cette session.

Le Groupe africain souhaiterait encore une fois réitérer l'importance qu'il attache au mandat de ce groupe de travail qui selon le Groupe doit se focaliser sur l'élaboration d'un instrument international à caractère contraignant. La nécessité et l'opportunité et les éléments qui peuvent constituer ledit instrument ont fait à notre avis l'objet de présentations détaillées au cours de la semaine écoulée ainsi qu'au cours des sessions précédentes. A ce titre, le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été explicite à ce sujet et ce, en soulignant que la manière la plus efficace d'adresser cette question devrait se faire par le biais d'un instrument international à caractère contraignant. Cela permettrait sans nul doute de prendre en charge les violations des droits de l'homme et la question de reddition de comptes.

Le représentant [des sociétés de sécurité privées] a mis en avant clairement l'opportunité d'élaborer un instrument international à caractère contraignant. Le représentant des Nations Unies également n'a pas fait d'intervention qui était contraire à l'opportunité de travailler sur un instrument. Je pense que cela a été dit au cours de nos différentes discussions qui se sont tenues dans le cadre de ce groupe de travail aussi bien de la part du Groupe africain que de la part d'un certain nombre de délégations.

Pour le Groupe africain, nous appelons ce groupe de travail à poursuivre ses travaux dans le cadre du mandat qui a été mis en place et qui consiste en l'élaboration d'un instrument international à caractère contraignant.

1^{er} mai 2015